

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 juillet 2016

Etaient présents : Mmes et MM. : Mireille Bessaa (1er adjoint), Pierre Corade (Maire), François Cornette, Jacques Dissard (2ème adjoint), Marc Jeanty, Xénia Kavalewski, Michel Maurel.

Absents excusés : MM Frédéric Bourlion (pouvoir à M. Corade), Philippe Gobert, Mme Stéphanie Wallet.

Conseillère démissionnaire : Mme Arlette Pitsillidès.

Secrétaire de séance : J. Dissard.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le Maire ouvre la séance à 18H.

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 mai 2016 est approuvé.

1) Convention d'autorisation pour droit de passage.

Lors du précédent conseil, un droit de passage avait été accordé au long d'une propriété du Vouast. La légalité de cette délibération ayant été contestée par une habitante, M. le Maire a été avisé par la Préfecture de la nécessité de passer une convention avec le demandeur avant que ne soit entérinée la décision du précédent conseil. En conséquence, M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à rédiger cette convention qui fera l'objet d'une nouvelle délibération qui sera soumise au prochain conseil.

Cette proposition est adoptée : 8 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention.

2) Modification des statuts de l'ADTO.

M. le Maire fait part aux conseillers des modifications que l'ADTO entend apporter à ses statuts, dans le but de préciser et d'élargir son champ d'action. Il rappelle les fonctions de cet organisme et les missions qu'il a remplies pour notre commune. L'approbation de ces modifications est votée : 8 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention.

3) Désignation d'un nouveau délégué au SMOTHD (Syndicat Mixte de l'Oise pour le Très Haut Débit).

Mme Arlette Pitsillidès, ayant quitté la commune, a démissionné de ses fonctions de Conseillère. Il convient donc de nommer un nouveau représentant de la commune au SMOTHD, fonction qu'exerçait Mme Pitsillidès. M. le Maire propose la candidature de M. Dissard, qui est acceptée à l'unanimité : 8 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention.

4) Délibération concernant l'achat d'une parcelle à Beaugrenier.

M. le Maire rappelle les faits : l'achat de la parcelle contenant le calvaire de Beaugrenier est en attente depuis deux ans faute d'un acte notarié. Un courrier ayant été adressé à la Chambre des Notaires, la procédure s'est remise en route, mais il apparaît qu'entre-temps le numéro de la parcelle a été modifié par les services du Cadastre ; il est donc nécessaire de voter à nouveau la délibération concernant cet achat, avec le numéro de parcelle correct. Cette délibération est votée à l'unanimité : 8 voix pour, aucune voix contre, aucune abstention.

5) Cimetière : projet de modification du règlement.

M. le Maire fait part au Conseil de ses réflexions concernant le cimetière : celui-ci ne comporte actuellement que des concessions à perpétuité, dont un grand nombre ne sont plus entretenues depuis fort longtemps. Il propose donc que les concessions soient désormais accordées pour une durée déterminée, de 15 ou 30 ans, renouvelable selon le souhait des familles. La plupart des communes urbaines procèdent ainsi faute de place. Bien entendu il ne s'agit pas de remettre en cause les concessions à perpétuité actuellement en vigueur, mais de prévoir l'avenir.

Cette manière de gérer le cimetière a déjà été envisagée par de précédentes équipes municipales qui y ont renoncé devant les réticences compréhensibles de nombreux administrés. Après discussion, M. le Maire invite les Conseillers à réfléchir à la question, qui sera remise à l'ordre du jour d'un

prochain conseil.

6) Dossiers d'urbanisme.

M. le Maire tient le Conseil au courant des dossiers d'urbanisme en cours.

Ceux-ci peuvent être librement consultés par le public en mairie.

Mme Bessaa souhaite succéder à Mme Pitsillidès dans la commission urbanisme. Sa demande est acceptée à l'unanimité.

7) Adhésion au SIVOM d'Hadancourt-Serans.

L'accord de la Préfecture à cette adhésion est enfin parvenu, sous la forme d'un arrêté en date du 24 juin 2016 qui autorise la commune de Montjavoult à adhérer à ce SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple), selon les statuts duquel elle y sera représentée par trois délégués titulaires.

La rentrée s'organise, une partie du matériel de la cantine, dont un inventaire exhaustif a été dressé, sera loué au SIVOM, une convention sera rédigée à cet effet. Les salles de classes resteront disponibles pour une réouverture éventuelle, et ne seront pas affectées à un autre usage. En ce qui concerne la salle périscolaire, un règlement d'occupation sera rédigé pour son utilisation par des associations ou son prêt pour des événements particuliers.

QUESTIONS DIVERSES

1) application de la loi Labbé (« zéro phyto ») :

M. Dissard présente au conseil les contraintes et les limites de la Loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, qui interdit aux communes, à partir du 1er janvier 2020, l'utilisation de produits phytopharmaceutiques « pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé ». Plusieurs collectivités locales ont déjà adopté des mesures visant à diminuer l'utilisation de ces produits, à privilégier des méthodes alternatives de désherbage, et même à repenser l'aménagement des villes et villages. La commission voirie se penchera sur la question et proposera ce qui est envisageable pour notre commune.

2) Plaine des Sports de Chaumont-en-Vexin : Le Rugby Club de Chaumont Vexin-Thelle recherche des joueurs, depuis l'école de rugby jusqu'aux adultes, ainsi que des bénévoles, instructeurs et entraîneurs.

3) Recensement. Les données concernant les personnes ne sont pas encore disponibles, celles concernant les habitations ont été communiquées : il y a à Montjavoult 242 adresses, 192 résidences principales, 47 résidences secondaires, 4 résidences occasionnelles, 20 maisons vacantes.

4) Reprise du tapis de la D6. M. le Maire a pris contact avec les services compétents pour demander qu'un enrobé à chaud remplace le revêtement défectueux actuel, mais comme il s'agit d'une reprise, l'entreprise maître d'œuvre ne peut être tenue que de fournir une prestation identique à celle demandée en premier lieu. Les travaux auront lieu cet été, dans des conditions climatiques que l'on espère plus favorables. (ce type de revêtement ne doit en aucun cas être posé sous la pluie).

5) Réponse à un article de « L'Impartial ». Dans un article rendant compte de leur assemblée générale, les dirigeants d'une association du Vexin s'étaient targués d'avoir mis un terme à une opération immobilière à Montjavoult, ce qui était manifestement faux. M. le Maire a pris contact avec le président de cette association, qui a nié avoir tenu ces propos. La journaliste responsable de l'interview maintient qu'elle n'a fait que reproduire ce qui avait été dit. Le journal, à la demande de M. le Maire, a rétabli dans un nouvel article la réalité des faits.

f) Terres d'Histoire. Un questionnaire a été communiqué par le Conseil Départemental concernant les sites et monuments pouvant être mis en valeur dans la commune.

5) Mme Bessaa informe le Conseil qu'une association de Montagny recherche un local pour un projet de Maison d'Assistantes Maternelles, pouvant accueillir jusqu'à 8 enfants. M. le Maire en fera part à son collègue de Montagny.

6) Agenda du second semestre : la fête de l'arbre de Noël, qui réunira cette année toutes les générations, est fixée au 10 décembre, les vœux du Maire et la galette des rois au 14 janvier 2017.

7) Horaires d'été de la Mairie. Comme chaque année en juillet et août, la permanence de mairie ira jusqu'à 18h. Il n'y aura pas de permanence le jeudi. Les horaires habituels seront repris le jeudi 1er septembre (de 17h à 19h). En cas de nécessité les habitants pourront appeler soit le maire soit les adjoints.

8) Faute d'un nombre suffisant de participants, l'atelier de proximité offert aux jeunes de 11 à 17 ans est annulé.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h 30.

Le prochain conseil municipal est fixé au 3 octobre 2016 à 18h.